

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 26

Séance du 27 novembre 2025

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER
Adjoints au Maire

MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette
SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe
ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis
WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Claire-Catherine BRUN, Amandine
MARTIN, Axèle EBELIN, MM. Jean LACHMANN, Eric BRUNSTEIN, Mme
Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Lysiane STENGER donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Yann VILARDELL

Absents :

Michel GOETTELMANN

8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives

RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST

8.1. Régularisation acquisition parcelles 300 et 302 en section 11

DELIBERATION D27112025/08

Le 3 juillet 2025, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition des parcelles 300 et 302 en section 11, appartenant à la SCI Les Portes du Ried dans l'objectif d'assurer un alignement de voirie, et a confié à Maître Geny d'accomplir toutes les formalités.

Le 8 octobre 2025, l'étude de Sainte-Marie-Aux Mines nous informait qu'ils sont en réalité en charge de ces formalités. En effet, la SCI Adrian est devenue entre-temps propriétaire des parcelles, changeant de facto le vendeur des parcelles cédées à la commune. La condition suspensive énoncée dans la première délibération n'a plus lieu d'être, et seul le notaire de la SCI Adrian est habilité à procéder à la vente.



Ainsi,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à acquérir les parcelles 300 et 302 en section 11, d'une surface respective de 0,59 ares et 0,41 ares, appartenant à la SCI ADRIAN, SIREN 989 568 357, à l'euro symbolique en vue de la régularisation de l'alignement de la voirie.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition,

CHARGE Maître Pierre-Henri FONTAINE d'accomplir toutes les formalités qui en découlent,

PRECISE que les frais sont à charge de l'acquéreur,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au BP2025.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 02 décembre 2025

Luc ADONETH
Le Maire,

Pascal HELDE
Le secrétaire de séance,

